

REPUBLIQUE ET



CANTON DE GENEVE

POUVOIR JUDICIAIRE

A/399/2011

ATAS/438/2011

COUR DE JUSTICE

Chambre des assurances sociales

Arrêt du 13 avril 2011

4^{ème} Chambre

En la cause

Madame N_____, domiciliée c/o M. O_____, à
Delémont, comparant avec élection de domicile en l'étude de
Maître VOIROL Michel

demanderesse

contre

CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION,
sise route de Chêne 54, 1208 Genève

défenderesse

**Siégeant : Juliana BALDE, Présidente; Christine LUZZATTO et Dana DORDEA,
Juges assesseurs**

Vu la demande en paiement du 9 février 2011 déposée par Madame N_____, représentée par son fils, Monsieur O_____, à l'encontre de la CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION ;

Vu la constitution le 15 février 2011 de Me Michel VOIROL, avocat, à la défense des intérêts de la demanderesse ;

Vu le courrier du 2 avril 2011 de Me VOIROL par lequel il indique retirer la demande déposée le 9 février 2011 ;

**PAR CES MOTIFS,
LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :**

Statuant

1. Prend acte du retrait de la demande.
2. Raye la cause du rôle.
3. Dit que la procédure est gratuite.

La greffière

La présidente

Isabelle CASTILLO

Juliana BALDE

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le